



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique****Cinquante-quatrième session**

Genève, 2 et 3 novembre 2011

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

**Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC):****propositions d'amendements (actualisation et extension du réseau AGTC)****Propositions d'amendements communiquées  
par le Kazakhstan****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Conformément à l'article 15 de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), toute proposition d'amendement communiquée par une Partie contractante sera examinée par le Groupe de travail. Si elle est adoptée par la majorité des Parties contractantes présentes et votantes, la proposition d'amendement sera communiquée pour acceptation aux Parties contractantes directement intéressées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2. Le secrétariat a reçu les propositions d'amendements ci-après, aux fins de leur examen et adoption par le Groupe de travail.

**II. Propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGTC**

Annexe I: Lignes de chemin de fer importantes pour le transport international combiné

(38) Kazakhstan

a) *Modifier* la ligne C-E 24 existante comme suit:

«C-E 24 (Zauralie-) Presnogorkovskaya-Kökshetaú-Astana-Mointy-Dostyk (-Alashankou)»

Parties contractantes directement concernées: Fédération de Russie et Kazakhstan.

b) Concernant les noms de ville de la ligne C-E 50, *remplacer* «Kandagach» par «Kandyagash».

Parties contractantes directement concernées: Autriche, Fédération de Russie, Hongrie, Kazakhstan, Suisse et Ukraine.

c) Concernant les noms de ville de la ligne C-E 60, *remplacer* «Chengeldy» par «Saryagash».

Partie contractante directement concernée: Kazakhstan.

d) *Modifier* la ligne C-E 597 existante comme suit:

«C-E 597 Makat-Beyneu-Oazis (-Kungrad)»

Parties contractantes directement concernées: Fédération de Russie et Kazakhstan.

---